

JAIGNES - COMMUNE

Séance du 27 février 2026

Membres en exercice : 7

Date de la convocation: 23/02/2026

Présents : 6

vingt-sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Achille HOURDÉ

Votants : 7

Présents : Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés : Jean-Pierre BLÉTARD représenté par Achille HOURDÉ

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Maxime DE AMORIN

Objet: Contrat rural - Programmation 2025 - DE_2026_001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations qui suivent en considération du plan de financement actualisé par le cabinet de maîtrise d'oeuvre.

-1) Aménagement de la voie principale (Rue de Verdun /D53) pour la sécurisation des usagers avec création et élargissement de trottoirs et place de stationnement pour 157 865,00 € H.T.

-2) Aménagement du cimetière pour 219 641,20 € H.T.

-3) Desserte du hameau de Chivres (chemin des pêcheurs) pour 85 330,00 € H.T.

-4) Desserte du hameau de Torchamps (chemin d'Avernes) pour 52 820,00 € H.T.

-5) Honoraires, maîtrise d'oeuvre et géomètre pour l'ensemble des aménagements pour 21 300,00 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 536 956,20 € H.T.

Le complément du montant HT sera financé sur fonds propres et la TVA pourra l'être sur fonds propres ou par emprunt à court terme.

Vu le plan de financement actualisé par le maître d'œuvre en date du 16 février 2026;

Vu l'avis favorable de

Considérant que le montant prévisionnel du contrat rural demeure identique à celui approuvé par la conseil municipal dans sa délibération n°2025_023 du 21 juillet 2025 soit 536 956,20 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

S'ENGAGE :

Date de transmission de l'acte: 04/03/2026

Date de reception de l'AR: 04/03/2026

077-217702356-DE_2026_001-DE
opérations du conseil A G E D I

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du conseil A G E D I
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Séance départementale et la Commission Permanente du Conseil Régional,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Île-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

SOLLICITE Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et de Monsieur le président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats ruraux, au taux de 40% pour la Région et de 30% pour le Département.

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

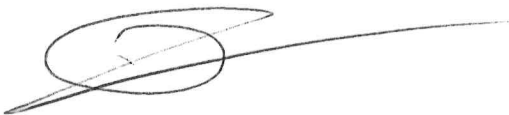
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN



Le Maire

Achille HOURDE

